

## ENTRETIEN AVEC L'AMIRAL PIERRE LACOSTE

*Directeur du Centre d'études scientifiques de défense*

*de l'Université de Marne-la-Vallée*

L'Amiral Pierre Lacoste vient de publier à la fin de l'année dernière un ouvrage de souvenirs dans lequel il évoque les différentes étapes de sa carrière et ses réflexions sur les questions de défense et de sécurité <sup>1</sup>. Une partie particulièrement attendue de ce livre concerne son activité à la tête de la DGSE. Ayant d'abord servi successivement aux différents échelons de la marine nationale, dans les cabinets du ministre de la défense et du Premier ministre, avant de diriger la DGSE, l'amiral Lacoste a choisi depuis dix ans de devenir un observateur et un théoricien des questions de défense, d'abord à la tête de la Fondation pour les études de défense nationale, puis - plus récemment - en lançant son séminaire sur la culture française du renseignement, au sein du Centre d'études scientifiques de défense et de l'Université de Marne-la-Vallée. Il est donc naturel que notre revue ait souhaité le rencontrer et évoquer avec lui - à l'occasion de la sortie de son livre - de nombreux sujets essentiels dans le domaine de la défense et de la sécurité <sup>2</sup>.

**RDD** : *Amiral, comment pouvez-vous définir aujourd'hui le contenu de la défense nationale ?*

**Amiral Pierre Lacoste** : Si l'on veut en donner une définition très générique, je crois que l'on peut définir la défense comme le besoin qu'éprouve toute collectivité de se mettre à l'abri de la violence organisée venant d'autres collectivités. Depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, les principales collectivités concernées ont été les États-Nations qui cherchaient à se prémunir contre les risques de guerre, car la guerre constitue le paroxysme de la violence organisée provenant d'autres États. Dans ce contexte, la défense était essentiellement nationale et elle était largement dominée par les militaires - qui sont les spécialistes de la guerre. D'où l'assimilation, communément faite entre défense et guerre. D'une certaine façon, on peut considérer que la guerre froide a été le dernier avatar de cette vision simplificatrice du concept de défense, car cet affrontement géopolitique recouvrait, outre la rivalité entre des systèmes politiques incompatibles, l'affrontement potentiel entre les organisations militaires des États

qui s'opposaient. Mais aujourd'hui, je pense que la notion de défense nationale a une "intersection" de plus en plus forte avec celle de la sécurité des peuples. La sécurité étant, d'une certaine façon, la science de la protection d'une collectivité contre les différents dangers qui la guettent, qu'il s'agisse de risques accidentels ou de menaces délibérément provoquées. <sup>3</sup>

*L'organisation institutionnelle française vous semble-t-elle adaptée à cette nouvelle perspective ?*

Je ne le crois pas et - quitte à paraître délibérément iconoclaste - je pense qu'il est temps de repenser fondamentalement l'ordonnance de 1959 sur la défense nationale. Toute la logique de ce texte tourne autour du concept de "l'organisation de la nation en temps de guerre", au sens où l'avait prévu la loi de 1938. En 1959, le concept était quelque peu dépassé. Déjà sous la IV<sup>ème</sup> République, l'Etat-major Général de la Défense Nationale du Boulevard de Latour-Maubourg avait été dans une position difficile (vis-à-vis en particulier du ministère des Armées). Et pourtant le Président du Conseil, dont il

<sup>1</sup> Pierre Lacoste, *Un amiral au secret*, Flammarion, 1997.

<sup>2</sup> Propos recueillis par Bertrand Warusfel, rédacteur en chef de la Revue.

<sup>3</sup> Cf. notamment Pierre Lacoste, *Les mafias contre la démocratie*, Lattès, 1992.

dépendait, était alors le seul et le véritable chef de l'exécutif. Avec la Constitution de la Vème République, le SGDN, l'institution sur laquelle repose l'ordonnance, est dans une situation encore plus inconfortable. La dyarchie Président - Premier ministre est une source de difficultés fondamentales, qui peuvent devenir rédhibitoires en périodes de cohabitation.

*De quels exemples pourrions-nous nous inspirer pour faire améliorer nos institutions en charge de la défense et de la sécurité nationale ?*

Nous connaissons, chez nos partenaires anglo-saxons, deux exemples intéressants, même s'ils ne sont pas directement transposables. Aux États-Unis - régime présidentiel oblige - le Président est le seul responsable de la sécurité nationale mais la pluralité des dimensions de la défense est prise en compte, notamment, au travers du Conseil national de sécurité (NSC) qui dépend directement de la Maison Blanche. L'autorité du Président est contrebalancée par les prérogatives du Congrès et de ses commissions qui jouent à fond leur rôle de contrôle. Au Royaume-Uni, le "Whitehall system of Government" se traduit dans le domaine qui nous intéresse par une profonde connivence entre les responsables politiques et le petit nombre de hauts fonctionnaires compétents dans les questions de sécurité, ce qui permet de transcender les clivages politiques et de surmonter les contraintes hiérarchiques. Chez nous, il faut tenir compte de notre culture politique et de nos institutions. L'une des voies souhaitables serait sans doute de constituer, auprès du Premier ministre, une cellule légère de coordination inspirée des exemples du secrétariat général du Gouvernement (SGG) ou du SGCI (secrétariat du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne). Mais pour tenir compte du caractère dyarchique de notre système, il faudrait vraisemblablement que le responsable de cette cellule soit également en charge des dossiers du "domaine réservé" de la Présidence de la République. Ce double rattachement existe déjà - et il fonctionne très bien - en ce qui concerne le secrétariat des Conseils de défense, qui est assuré par le SGDN.

*Que pensez-vous, dans cette perspective, de l'annonce récente, de la création d'un Conseil de sécurité intérieure auprès du Premier ministre ?*

Il me semble, a priori, que ce type d'initiative va dans le bon sens. J'espère qu'elle résulte véritablement d'une réelle volonté de coordination et qu'elle n'est pas un nouvel avatar des jeux politiques liés à la gestion de la cohabitation entre l'Élysée et Matignon. Mais quelle que soit la formule institutionnelle retenue, ce qui compte avant tout c'est que la structure de coordination mise en place puisse s'adosser à un noyau permanent et relativement apolitique (et donc assuré de survivre aux changements de gouvernement et aux alternances). Comme je l'explique dans mon livre de souvenirs, j'ai personnellement vu fonctionner au ministère de la Défense, puis à Matignon, un système souple et pragmatique de coordination et de pilotage des crises et des dossiers stratégiques<sup>4</sup>. Les idées que j'en retire sont simples. Primo, une fois mis en place le noyau permanent qui assure la liaison et le suivi des dossiers, il faut - pour chaque question à traiter - désigner un *pilote* (le plus approprié en fonction du sujet : par exemple, au niveau du Premier ministre s'il s'agit d'une question ayant des implications sociales ou économiques, du ministre de la défense lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre des moyens militaires, du Président de la République si des intérêts diplomatiques ou stratégiques essentiels sont en jeu, ...). Secundo, il faut toujours privilégier les structures *ad hoc* (c'est-à-dire à géométrie variable selon la question concernée), et éviter les doublons et les querelles entre institutions (querelles de préséances, corporatismes, esprit de corps, ...).

*La dimension européenne croissante dans de nombreux domaines qui interfèrent avec les questions de sécurité ne rend-elle pas plus compliquée cette recherche d'un outil efficace de pilotage au niveau national ?*

En matière européenne, comme dans d'autres domaines, le pragmatisme me garde de céder à un optimisme ou à un pessimisme excessifs. Je ne pense pas que

<sup>4</sup> Cf. *Un amiral au secret*, op. cit., notamment pp. 103-112.

la construction européenne complique nécessairement les questions de sécurité. Je constate même certains acquis sur lesquels il faut s'appuyer, à commencer par les institutions communautaires (Commission, Cour de justice) qui ont gagné en compétence et en légitimité et qu'il faut utiliser à bon escient. Je crois beaucoup au principe de subsidiarité, même dans les domaines de sécurité et de défense. Il me semble, par exemple, que la création d'Europol va dans le bon sens; elle permettra d'assurer de mieux en mieux les échanges d'informations et la coordination de certaines enquêtes, sans nécessairement se substituer à ce qui existe déjà dans chacun des États. Plus généralement, je constate que la plupart des nouvelles menaces sont aujourd'hui transfrontières et qu'il importe donc que nos systèmes juridiques et administratifs nationaux s'harmonisent pour y faire face. Et cela, je crois que l'Europe peut progressivement le réaliser.

*Bien que vous ayez quitté le service actif de la marine, comment percevez-vous les évolutions en cours dans les Armées et notamment le passage à la professionnalisation et le "reformatage" des forces ?*

S'agissant de la professionnalisation, j'ai été surpris que les décisions annoncées en début 96 aient été totalement opposées aux conclusions auxquelles le Livre Blanc de 1995 était arrivé, à savoir la nécessité d'une armée mixte. Cette contradiction m'a d'autant plus frappé qu'elle a été le fait de la même majorité politique au pouvoir. Sur le fond de la question il se trouve que j'ai passé toute ma carrière dans la Marine nationale, qui était une véritable armée mixte ; elle comptait alors environ 2/3 de professionnels pour 1/3 d'appelés du contingent. Pour nos futures armées "professionnelles", je rêve d'un mélange comparable : un tiers ou un quart de volontaires s'amalgamant avec des professionnels, dont une forte proportion effectuant - dans toute la mesure du possible - des carrières courtes. Cela me semble essentiel pour le dynamisme des Armées et leur adaptation permanente aux réalités, le renouvellement de leur état d'esprit, en harmonie avec les évolutions fondamentales de la collectivité nationale . Lorsque j'étais en poste à la direction du

personnel de la Marine, j'ai eu l'opportunité d'infléchir dans ce sens le recrutement des officiers de réserve en situation d'activité (ORSA), à tel point qu'en quelques années, ils ont représenté environ un tiers des effectifs des officiers subalternes. On pourrait donc gérer la professionnalisation (et la réorganisation des réserves) de manière à établir cette mixité que je crois très profitable à l'institution militaire. S'agissant maintenant de la Marine et du format de ses forces, il ne faut pas avoir peur de remarquer qu'elle souffre aujourd'hui du coût excessif de sa composante aéronautique (et, en particulier, du programme Rafale). Nos expériences au-dessus de la Bosnie ont montré la vulnérabilité des aéronefs, donc les limites de la supériorité de "l'arme aérienne" dans certaines situations, par exemple lorsque le risque d'avoir des avions abattus et de pilotes prisonniers est inacceptable pour l'opinion publique. Il faut sans doute reconsidérer certaines options de la "high tech" en termes de coût-efficacité. Par ailleurs j'évoquerai deux éléments : premièrement, le rôle croissant des missions de service public de la Marine (dont je suis un chaud partisan) et, deuxièmement, le fait qu'en terme d'actions militaires de combat, l'engagement de notre flotte devrait de plus en plus s'effectuer dans un contexte multinational (UEO, OTAN, bi ou trilatéral,...) ; mais à cet égard je sais que nous sommes particulièrement aptes à l'interopérabilité, la condition sine qua non de ce type d'engagements.

*Dans votre ouvrage, vous insistez sur le fait que votre arrivée dans le monde très particulier du renseignement a été, en quelque sorte, une opportunité inattendue à laquelle votre carrière militaire ne vous avait qu'imparfaitement préparé. Mais aujourd'hui, avec le recul - et les années de réflexion que vous y avez consacré, depuis votre départ forcé de la DGSE - comment s'articule votre vision du renseignement avec vos conceptions sur la défense et la sécurité ?*

Je crois que le renseignement ne doit pas être considéré comme un domaine à part et qu'il doit au contraire être replacé, d'une part, dans le contexte plus large de la sécurité nationale - dont nous venons de

parler - et, d'autre part, dans le mouvement contemporain d'une société de plus en plus préoccupée par l'acquisition et l'exploitation de l'information sous toutes ses formes. Là réside une contradiction essentielle, à savoir qu'il faut d'un côté rechercher et protéger les informations les plus secrètes et mettre en oeuvre les méthodes d'action les plus clandestines lorsque les intérêts de la nation sont en jeu, et - de l'autre - ne pas couper cette part secrète (et minoritaire) du "renseignement" de tout le travail d'information et d'analyse qui se fait parallèlement en s'appuyant sur l'immense masse des données "ouvertes". L'évaluation des renseignements confidentiels doit profiter au maximum des bienfaits de la discussion critique et des échanges d'interprétation entre experts. Comment assurer une bonne intersection entre l'ouvert et le fermé, comment gérer la liaison entre les professionnels du renseignement et les sources d'information extérieures, comment créer des structures et mettre en pratique un comportement d'accueil aptes à favoriser le dialogue avec ces dernières ? Telles sont à mon avis les difficultés majeures en matière de gestion du renseignement dans un État moderne.

*Le domaine de l'information économique n'est-il pas l'un des plus délicats de ce point de vue ?*

J'en suis persuadé et c'est une raison supplémentaire pour être très attentifs à ce qui se fait en la matière. L'une des décisions que j'ai prises quelques mois après mon arrivée à la DGSE a été de supprimer le "secteur économique" parce que j'avais constaté qu'il ne pouvait pas réellement apporter une plus-value dans l'évaluation des renseignements de cette nature faute de véritables compétences. L'expérience a montré les dangers des activités clandestines dans ces domaines, avec les situations délicates nées de la découverte d'affaires d'espionnage industriel. J'ai préféré recourir à des formules plus souples et moins dangereuses, comme celle - traditionnelle - des "honorables correspondants" ou en prenant des contacts personnels avec des dirigeants de grandes entreprises françaises pour les sensibiliser à certaines menaces, tout en leur garantissant de ne jamais les compromettre, ni eux ni leurs salariés, dans des opérations de terrain

trop hasardeuses ou non conformes à la morale des affaires.

*Cela veut-il dire que vous considérez comme illégitime le renseignement économique effectué par les services étatiques ?*

Non, mais je crois que la question se pose de savoir à qui doit profiter le renseignement économique ainsi obtenu. Ce n'est pas simple car il n'est pas sain que l'État se trouve impliqué dans des querelles concurrentielles privées. C'est aux entreprises de mettre en oeuvre tous les moyens et les techniques de l'intelligence économique pour collecter et tirer le meilleur profit des informations dont elles ont besoin. Pour autant, je crois que, dans la compétition mondiale, il est légitime que les services de l'État - qui ont en charge les "intérêts fondamentaux de la Nation" - interviennent, y compris par des moyens clandestins, notamment chaque fois que des comportements déloyaux ("unfair" pour reprendre l'expression anglo-saxonne), impliquent d'autres États ou portent atteinte à des secteurs sensibles de la vie nationale.

*Comment un responsable de service de renseignement - et, à plus forte raison, un décideur politique - peut-il faire la part des choses entre ce que l'on peut entreprendre et ce que l'on doit se refuser à faire ?*

C'est toute la question de l'éthique et de la moralité de l'action de renseignement - à laquelle je m'intéresse beaucoup<sup>5</sup> - ainsi que de son contrôle. Je crois qu'il y a d'abord un devoir de vigilance qui s'impose aux responsables. Au nom de la défense du secret d'État, on a souvent assisté à des choses invraisemblables. De même le contre-espionnage est un domaine dans lequel on peut très facilement basculer dans le délire paranoïaque. Dans tous les pays, y

---

<sup>5</sup> Cf notamment les deux articles de l'Amiral Lacoste : "Responsabilité et éthique des services de renseignement" in Pierre Lacoste (dir.), *Approches françaises du renseignement - Y-a-t-il une "culture" nationale ?*, Fondation pour les Études de Défense, 1997, pp. 145-155 ; "Techniques nouvelles et déontologie des services spéciaux", in Raymond Bloch (dir.) *Éthique et société - Les déontologies professionnelles à l'épreuve des techniques*, Institut Fredrik R. Bull, Armand Colin, 1997, pp. 143-158.

compris les plus authentiquement démocratiques, il faut se prémunir contre les risques de déviance. Lorsque je suis arrivé à la DGSE, je n'avais pas - c'est vrai - une familiarité complète avec les mécanismes politico-administratifs auxquels j'ai été confronté, mais j'avais pour moi les réflexes du marin, qui est habitué à voir lui-même ce qu'il y a dans les recoins des fonds du bateau ! Autrement dit, une première exigence pour un responsable d'un service de renseignement est de savoir ce qui se passe chez lui et d'être d'une extrême vigilance sur les questions de principe.

*Les contrôles, en cette matière, peuvent-ils être seulement internes et de nature hiérarchique ?*

Non, il importe aussi que des moyens extérieurs puissent contribuer à assurer la vérification de la régularité du fonctionnement des services. Pour ma part, lorsque j'étais à la DGSE, j'ai travaillé avec la Cour des Comptes comme avec la CNIL. Cela m'a été très utile et ne m'a pas posé de véritables problèmes de sécurité. Je pense que l'intervention d'autorités administratives peut favoriser un fonctionnement efficace et garantir la légitimité des services de renseignement. Certains voudraient aller plus loin; ils proposent d'instituer un véritable contrôle parlementaire. Je n'y suis pas hostile par principe, car il fonctionne apparemment bien dans plusieurs grands pays démocratiques. Mais je crois qu'il importe d'avancer par étapes et d'éviter de passer d'un extrême à l'autre, d'une absence de tout contrôle à une mise en tutelle bureaucratique ou tatillonne de la part des élus. Dans une telle matière, plus encore que dans d'autres, il ne faut éviter les excès du juridisme et, d'autre part, se méfier comme de la peste de la démagogie.

*Dans un domaine distinct mais parallèle, le gouvernement annonce une initiative en matière de contrôle de l'usage du secret de défense. Cela peut-il contribuer à cette vigilance que vous souhaitez voir exercer en matière de renseignement ?*

Je suis convaincu qu'il faut gérer les procédures de classification avec la plus grande rigueur. Pourquoi ne pas généraliser ce qui se pratiquait dans la marine lorsque j'y travaillais, à savoir une revue annuelle obligatoire des documents de haute classification afin de "déclassifier" tout ce qui ne mérite plus de rester vraiment secret ? Un recours plus systématique à ce type de procédure limiterait sans doute les cas de surclassification abusive. En ce qui concerne les possibilités d'accès au secret devant les juridictions, j'ai peur qu'un système qui obligerait trop fréquemment le gouvernement à lever le secret de défense ne soit dangereux et suscite l'opposition légitime des professionnels responsables du renseignement et de la sécurité. En revanche, on pourrait peut-être faciliter l'accès des juridictions aux documents classifiés, en recourant à des procédures de huis clos et en habilitant certains magistrats. D'ores et déjà, ce sont en effet des magistrats qui sont en charge des contrôles qu'effectuent - avec succès, comme je l'ai indiqué - la Cour des comptes et la CNIL auprès des services de renseignement. Cela me semble une voie à creuser, plutôt que de systématiser le recours à la levée du secret au coup par coup par le Premier ministre.

\*

\*

\*

\*

\*